

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 15 décembre 2020

Date de la convocation : 08/12/2020

Nombre de conseillers en exercice : 51

Étaient Présents :

Mme Claudine PERROT-BERTON, 1^{ère} Vice-présidente

M. Frédéric BELMONTE, M. Erwann BINET, M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, M. Jacques BOYER, Mme Dalila BRAHMI, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, M. Martin DAUBREE, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Hilda DERMIDJIAN, Mme Martine FAÏTA, Mme Anny GELAS, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Christian JANIN, M. Max KECHICHIAN, M. Fabien KRAEHN, M. Jean-Claude LUCIANO, M. Philippe MARION, Mme Catherine MARTIN, M. Guy MARTINET, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. Christian PETREQUIN, Mme Brigitte PHAM-CUC, M. Isidore POLO, Mme Sophie PORNET, M. Jean PROENÇA, Mme Dominique ROUX, M. Lévon SAKOUNTS, M. Thierry SALLANDRE, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Béatrice TRANCHAND, Mme Blandine VIDOR, Mme Evelyne ZIBOURA.

Ont donné pouvoir : M. Thierry KOVACS à Mme Claudine PERROT-BERTON, Mme Annie DUTRON à M. Patrick CURTAUD, M. Denis PEILLOT à M. Christophe BOUVIER, M. Jean-Paul PHILY à M. Martine FAÏTA.

Absents excusés : M. Malik MAUCHE, M. Guy MARTINET.

Secrétaire de séance : M. Christian JANIN.

OBJET : **ENVIRONNEMENT** – Nature : Gestion du rucher du pavillon du Tourisme de Vienne – Convention 2021-2023

Rapporteur : Isidore POLO

NOTE DE SYNTHÈSE

Dans le cadre de sa politique menée en faveur de la biodiversité, Vienne Condrieu Agglomération a installé trois ruches sur le toit du Pavillon du Tourisme de Vienne en mai 2018. Cette installation et le suivi du rucher ont été réalisés dans le cadre des Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) et d'une convention avec l'Union Nationale de l'Apiculture Française (UNAF).

Cette installation a été effectuée afin de lutter contre la disparition des abeilles mais surtout pour sensibiliser la population au déclin des abeilles dû aux dégradations de notre environnement. En effet, ces insectes sont des témoins de la santé de nos écosystèmes, des pollinisateurs essentiels pour la flore et l'agriculture et permettent d'avoir une diversité alimentaire par la pollinisation qu'elles réalisent.

La convention avec l'UNAF arrivant à échéance le 31 décembre 2020 et le rucher appartenant à l'Agglo, il est nécessaire de mettre en œuvre un partenariat avec des apiculteurs compétents pour une bonne gestion du rucher. Il est proposé de confier la gestion de ce rucher à une structure locale de proximité : l'Association des Apiculteurs Viennois.

Une information a été faite à ce sujet en Commission Air Energie Environnement Biodiversité du 04 Novembre 2020.

La convention proposée et jointe en annexe de la présente délibération définit les conditions d'entretien et de suivi du rucher par l'Association.

La durée de la convention est de trois ans. Le montant de la subvention accordée à l'Association des Apiculteurs Viennois pour le suivi du rucher s'élève à 3 000 €/an.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE le suivi du rucher par l'Association des Apiculteurs Viennois

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer la convention de gestion du rucher et tous les documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 15 décembre 2020
Le Président certifie que la présente délibération
a été reçue par la Sous-Préfecture le 18 DEC. 2020
et a été publiée le 18 DEC. 2020



Pour le Président et par délégation,
Directeur Général des Services

Claude Bour
Claude BOUR

Pour extrait certifié conforme

Pour le Président

La 1^{ère} Vice-présidente

Claudine PERROT-LIBERTON

